

Distribution

La profonde transformation digitale de l'économie favorise l'essor du commerce en ligne, du développement des technologies et des modes de distribution. Dans ce contexte, les acteurs du secteur de la distribution doivent faire évoluer leurs stratégies commerciales et leurs organisations.

En constante évolution, le droit de la distribution constitue à la fois une contrainte et un instrument au service des entreprises du secteur de la distribution.

JP Karsenty accompagne les acteurs économiques dans la structuration et le suivi du fonctionnement de leurs réseaux, ainsi que dans tous les aspects de leurs relations commerciales.

Les équipes de JP Karsenty interviennent régulièrement dans le cadre de procédures contentieuses opposant des têtes de réseaux et des distributeurs. Nous opérons également en matière de pratiques restrictives de concurrence, en particulier le déséquilibre significatif et la rupture brutale des relations commerciales établies.

Le cabinet dispose également d'une expertise dans la rédaction de contrats de distribution et d'agence commerciale et assiste ses clients dans les contentieux relatifs à la rupture de ces derniers.

L'équipe Droit de la distribution du cabinet JP Karsenty est animée par Jean-Philippe Arroyo et Martine Karsenty-Ricard. Jean-Philippe Arroyo est Secrétaire Général Adjoint et membre du Comité de direction de l'Association Française d'Étude de la Concurrence (A.F.E.C.) et de l'International Distribution Institute (I.D.I.). Le cabinet est membre de la Ligue Internationale du Droit de la Concurrence (L.I.D.C.).

Jean-Philippe Arroyo est également co-auteur de l'ouvrage « Lamy Droit Economique » publié de 2019 à 2024.

L'équipe Droit de la distribution du cabinet est reconnue dans de nombreux classements pour son expertise.

Classement Décideurs Magazine 2024 :

Droit de la distribution – Excellent